



**Compte-rendu**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 19 Février 2018 à 19H00**

**Secrétaire de séance : Madame Paula MOREAU-MANCEL**

**Ajournement du point 7 à l'ordre du jour : Régie du château de Senonches.**

*Le document de travail, relatif aux propositions de modifications et créations de tarifs, est remis à chaque conseiller pour étude et sera discuté lors du prochain conseil municipal.*

***Validé à l'unanimité***

**1 - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2018**

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.

**2 – REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE SENONCHES**

Monsieur le Maire expose,

La Ville de Senonches a décidé de réaliser des travaux de réhabilitation pour limiter les apports d'eaux claires parasites de son réseau d'assainissement ainsi que des travaux d'amélioration et de mise en sécurité de sa station d'épuration.

CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville, a engagé une consultation écrite dans le respect des dispositions de l'article 27 du Décret 2016-360 relatif aux marchés publics, selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

Une consultation a été lancée :

- Publicité envoyée au BOAMP le mardi 2 janvier 2018
- Réception des offres : lundi 29 janvier 2018 à 15h00
- Ouverture : mardi 30 janvier 2018 à 10h00 en Mairie

Deux candidats ont remis une offre dans les délais.

Le choix de l'offre, économiquement la plus avantageuse, s'est effectué selon les critères pondérés suivants énoncés au règlement de consultation :

<b>Qualité de l'offre technique :</b>	<b>70/100</b>
• Méthodologie proposée pour les missions demandées	35/100
• Adaptation de l'offre au contexte particulier de l'opération	15/100

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des équipes appelées à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétences, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposés. Répartition des rôles de chacun.</li> </ul>	10/100
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohérence du prix : rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passés par intervenants et par éléments de missions (à sous-détailler par prestation), et sur la base de l'organigramme et de la qualité de la justification fournie</li> </ul>	10/100
<b>Prix :</b>	<b>30/100</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix</li> </ul>	30/100

Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et du montant financier sollicité, Monsieur le Maire propose de retenir la Société BFIE.

Le montant du marché s'élève à :

Montant total 170 717,50 € HT soit 204 861,00 € TTC

#### **VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal (*A l'unanimité / à la majorité*) :

- **APPROUVE** la proposition de la procédure de consultation du maître d'œuvre ;
- **APPROUVE** la proposition de retenir la Société BFIE ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché à la Société BFIE, pour un montant de 170 717,50 € HT, soit 204 861,00 € TTC ;
- **DIT** que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché d'étude, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département d'Eure et Loir et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération,
- **DECIDE** de mener l'opération de travaux en respectant les termes de la Charte qualité des réseaux d'assainissement.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **3 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES**

Dans le cadre du programme des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, un fonds de financement de la transition énergétique (1.5 milliard d'euros sur trois ans) financera les territoires.

A la demande de Monsieur le Maire, le PETR, déclaré lauréat, a inscrit un programme de remplacement des menuiseries des bâtiments Senonchois suivants :

- Mairie
- Ecole primaire Cousteau
- Ecole maternelle

En outre, le ministère de l'environnement a décidé de faire évoluer la réglementation des CEE (Certificat d'Economie d'Energie), ce qui entraînera des modifications des conditions d'éligibilité sur certaines opérations notamment en matière de menuiseries. Ces modifications de réglementation entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> avril prochain,

Le coût étant pratiquement couvert par une prime CEE, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à :

- Lancer la consultation des entreprises,
- Retenir l'entreprise qui exécutera les travaux susvisés,
- Signer tous les documents permettant la réalisation de ces travaux,
- Solliciter le concours des partenaires financiers.

***Approuvé à l'unanimité.***

#### **4 – CONVENTION AVEC LA DDT D'EURE ET LOIR**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services de l'Etat proposent une mission d'assistance administrative et technique dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme délivrés au nom de la commune.

Cette mission se traduit par la signature d'une convention entre l'Etat et la commune avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Celle-ci n'engage pas financièrement la collectivité.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **5 – ECOLE SAINTE MARIE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été saisie par l'association des parents d'élèves de l'école privée Sainte Marie.

La subvention sollicitée s'élève à 1 000 € pour l'année 2018 et sera destinée à l'organisation de la kermesse, du marché de Noël et autres manifestations et sorties à venir.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **6 – ASSOCIATION ECHAPPEES MUSICALES**

Monsieur le Maire rappelle que le PNRP est porteur d'un projet artistique et culturel de territoire et soutien, dans ce cadre, 12 porteurs de projets artistiques et culturels par an en les finançant en partie.

Pour l'édition 2018 de son festival « Patrimoine en musique », l'association Senonchoise Echappée Musicale a prévu une soirée concert autour du film de M. Albert HUDE sur la résistance en Eure et Loir, dont elle a réalisé la bande son.

Parallèlement, La compagnie Théâtre à Bascule a créé un spectacle, « Les Obligés » autour de la correspondance d'un frère et d'une sœur préaliens pendant la guerre 14-18 qui serait interprété le même jour au château (côté douves).

Le plan de financement de ce projet se présente comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montants</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montants</b>
Achat spectacle – Compagnie Théâtre à Bascule	<b>1 200 €</b>	PACT (PNRP)	<b>710 €</b>
Cachets – Jérôme Huille et Alissa Duryee	<b>1 000 €</b>	CD 28	<b>450 €</b>
Défraiements (transport, repas, hébergement)	<b>300 €</b>	Commune Communauté de communes	<b>520 €</b> <b>520 €</b>
Communication	Affiches imprimées par le PNRP ou en Mairie	Communes de Senonches (subvention exceptionnelle à l'association Echappée Musicale)	<b>300 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 500 €</b>

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette subvention à verser.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **7 – REGIE DU CHATEAU DE SENONCHES**

Ajourné.

#### **8 – QUESTIONS DIVERSES**

**8.1 : Fermeture d'une classe maternelle à Senonches :** (intervention de M. BIROLLEAU)  
Demande d'opposition à cette décision de l'Inspection d'Académie

*Monsieur BIROLLEAU souhaite que le conseil fasse part de son désaccord.*

**8.2 : Vente de matériels communaux :** (intervention de M. GOURLOO)  
- une épareuse : M. SOUHY se porte acquéreur pour un montant de 500€ TTC  
- un camion : M. ROMET se porte acquéreur pour un montant de 100€ TTC  
- un désherbeur thermique : la commune de La Ferté-Vidame se porte acquéreur pour un montant de 2 748€ TTC.

*Adopté à l'unanimité.*

**8.3 : Projet « aménagement du Centre Bourg » :** (intervention de M. MOREAU)

Lors de l'élaboration du projet d'aménagement du Centre Bourg de Senonches, il a été évoqué l'enfouissement des réseaux des rues adjacentes.

Dans ce cadre, il convient de solliciter une étude de faisabilité auprès d'Energie Eure et Loir avant le 28 février 2018.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal à solliciter ladite étude.

*Adopté à l'unanimité.*

**8.4 : Actualités :**

- Comité des Fêtes.
- Comice agricole.

